Image not found or type unknown

Information sur l héritage

Par **Nilo**, le **14/11/2008** à **17:14**

Bonjour, j'ai mon ex-mari qui a perdu sa mère,dernier parent vivant,le 16 juillet 2008,mon divorce a été prononcé le 23 juillet 2008,par rapport a mon ex mari, ai-je droit a un regard sur sa succession,ayant été mariée 5 années avec lui.Je vous signale que le divorce a été établi sur violences conjugales et le 18 mars lors de la consiliation,je n'ai rien demandé.merci d'avance et bonne journée

Par **Marion2**, le **14/11/2008** à **19:59**

Bonjour,
Vous n'avez aucun droit de regard sur la succession de votre ex-mari.
Même si vous aviez été mariée, cette succession ne vous concernait pas non plus.
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés